

ABRI VÉLO SÉCURISÉ EXTÉRIEUR

Un parking vélo à l'intérieur de vos locaux n'est pas envisageable ? Si vous avez à votre disposition un morceau de terrain privé, pensez à un abri sécurisé à l'extérieur : il constitue une bonne solution pour vos employés cyclistes !



POINTS D'ATTENTION

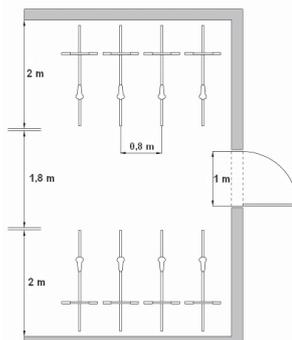
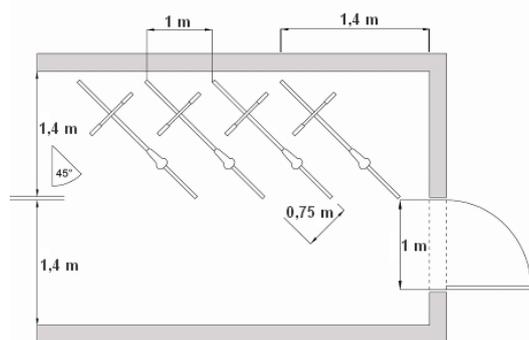
- 🚲 **sécurité** : protection contre le vol et le vandalisme, bon éclairage, sentiment de sécurité pour l'employé qui fréquente le parking.
- 🚲 **accessibilité** : accès sans obstacles (barrières, escaliers...), nombre de places suffisant, adapté à divers types de vélos, correctement signalé.
- 🚲 **proximité** : le plus proche de l'entrée du bâtiment (40 mètres au maximum).
- 🚲 **confort** : facile d'utilisation, protégé des intempéries, correctement entretenu.

ESPACE

Les divers modèles sur le marché sont généralement modulables en fonction de vos besoins. Quel que soit le matériau choisi (bois, acier, verre de sécurité, grillage...) veillez à ce que l'espace soit clos, correctement protégé des intempéries, mais aéré. Une (ou plusieurs) parois transparente(s) permettent en outre un meilleur contrôle social : un « plus » pour la sécurité !

La Wallonie impose un permis d'urbanisme pour la réalisation de ce type de construction. En région bruxelloise, le permis d'urbanisme n'est pas requis sous certaines conditions : renseignez-vous !

Inutile de vouloir caser un maximum de vélos dans un espace restreint : un parking mal pensé ne sera pas utilisé. Le cycliste doit pouvoir manœuvrer facilement avec son vélo à



- 🚲 **Capacité minimale** : 120% du nombre d'employés à vélo présents simultanément (comptages à effectuer à la belle saison)
- 🚲 **Taille moyenne d'un emplacement** : 2,5 m²/vélo

l'intérieur du parking. D'autres paramètres sont à prendre en compte dans le dimensionnement et l'agencement de votre abri : n'hésitez pas à vous faire conseiller par votre fournisseur !

EQUIPEMENT

À l'intérieur de l'abri, le cycliste doit pouvoir attacher son vélo de manière stable et sécurisée. Le dispositif doit permettre d'attacher au moins le cadre et la roue, et être solidement fixé au sol. Pour convenir à un maximum de vélos et de cadenas, privilégiez les modèles simples et fonctionnels.

🚲 **arceaux en U** (100 €/2 vélos)

🚲 **râteliers vélo** : modules de 4 à 8 emplacements. Généralement plus compacts, ils permettent de réduire les frais d'installation par rapport aux arceaux individuels (80 €/vélo)

🚲 **barre latérale** : fixée au mur (1 m du sol, 30 cm du mur), elle permet d'accrocher les vélos hors normes : vélos-cargos, vélos couchés, vélos avec remorques...

🚲 **casiers à vélo** : pour les vélos pliants, s'ils ne sont pas acceptés sur le lieu de travail.

Les plus :

🚲 des casiers pour entreposer ses accessoires (casque, fontes...)

🚲 des prises électriques facilement accessibles pour le chargement de vélos électriques

🚲 du matériel de réparation (clés, pompe...)



CONTRÔLE D'ACCÈS

Plus le groupe d'utilisateur est restreint, plus le système est sûr.

🚲 **< 20 emplacements** : un simple système est à clef est suffisant.

🚲 **> 20 emplacement** : optez pour un système plus sûr : lecteurs de badge/de carte ou un code personnel. Si vous ne souhaitez pas investir dans un système de sécurité de ce type (plus coûteux), il est également possible de compartimenter l'espace en plusieurs unités indépendantes, avec chacune leur propre système à clef.

LIEN UTILES

Bruxelles Environnement :

Pour obtenir toutes les informations utiles sur la conception d'un bon parking vélo ainsi que sur les réglementations et les primes disponibles en région bruxelloise
www.guidebatimentdurable.brussels

Vademecum vélo en région de Bruxelles-Capitale - Cahier n°7 - Stationnement vélo (2013)

Pour tout savoir sur les recommandations en matière de parking vélo
www.bruxellesmobilite.irisnet.be

Le stationnement des vélos en et hors voirie - Service Public de Wallonie (2016)

Pour tout savoir sur les règles et bonnes pratiques en Wallonie
mobilite.wallonie.be